



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Rapport de la Commission ad'hoc relatif au préavis municipal 04/2026
Demande de crédit de CHF 240'000-- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable
et la mise en conformité EU/EC du chemin de la Grange

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie en date du 20 avril 2026 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur le Municipal Frédéric Guilloud que nous remercions pour son temps et pour ses explications.

Commentaires généraux

La mise en conformité des installations est nécessaire, voire obligatoire, au vu des normes en vigueur et la vétusté de certaines installations. Le quartier en question figure parmi les derniers à être mis en séparatif.

La Municipalité a retenu la meilleure offre sur les quatre qu'elle a reçues et que nous avons pu examiner à titre comparatif.

Une fenêtre dans le calendrier devra permettre de finir tous les travaux avant la mise en service de l'école du Bix en janvier 2027.

Propositions d'amendement

Aucune

Conclusion

La commission comprend la nécessité de ces travaux et, après en avoir débattu, recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le préavis 04/2026.

Arzier-Le Muids, le 20 avril 2026

Ana Hübscher, rapporteur

Matthias Schumann

Antonio Zanchiello (arrivée tardive)

Patrick Winkler

Patrick Brutsch